

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 4 juillet 2016 à 19h30 en la salle communautaire sise au sous-sol de l'église du secteur Saint-Daniel, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Stéphanie B.-Gaulin, Martine Poulin et Nicole Champagne, messieurs les conseillers Nelson Turgeon et Stéphane Thivierge, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture, je note l'absence du conseiller Ghislain Vallée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 30 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

16-07-202

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbaux : approbation des textes des mois d'avril et de juin;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de juin 2016;
6. Dépôt des états financiers au 30 juin 2016;
7. Avis de motion : projet de règlement numéro 198-16, amendant le règlement numéro 125-11, concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
8. Avis de motion : projet de règlement numéro 199-16, amendant le règlement numéro 141-12, concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
9. Acquisition du motel #5, propriété du Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc. : mandat au notaire et autorisation de signature des documents;
10. Commission de toponymie du Québec : demande d'officialisation des gentils des secteurs;
11. Cession, à titre gratuit, d'une portion du chemin du 2^e rang comprise dans les limites du Parc national de Frontenac et autorisation de signature des documents;
12. Endossement des marges de crédit du comité des loisirs Sacré-Cœur-de-Marie et du comité des loisirs Saint-Daniel;
13. Service incendie : autorisation d'achat d'un panier-transporteur;
14. Congrès de la FQM : autorisation d'inscription;
15. Journée de la pêche : subvention;
16. Tournoi de golf au profit du Groupe d'entraide «Cancer et Vie» : autorisation d'inscription;
17. Prolongement de la rue Fortin Nord, travaux d'aqueduc, d'égout et voirie : autorisation de dépenses et mode de financement;
18. Affaires diverses :
 - 18.1 Plan de développement de la zone agricole : appui financier;
19. Correspondance et rapports;
20. Période de questions;
21. Levée ou ajournement de la séance.

Suite à l'ajout inscrit au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-07-203

PROCÈS-VERBAUX : ADOPTION DES TEXTES DES MOIS D'AVRIL ET DE JUIN

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux des séances des mois d'avril et de juin 2016 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarant conformes aux discussions,

Il est alors proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-07-204

DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 809 195.77 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2016

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers au 30 juin 2016 transmis préalablement de façon électronique à chacun des élus.

Monsieur le maire invite les élus à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci peuvent contacter le directeur général et secrétaire-trésorier pour en obtenir des explications.

AVIS DE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 198-16, AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 125-11, CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère Martine Poulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 198-16, amendant le règlement numéro 125-11, concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Ce règlement sera modifié afin d'introduire de nouvelles dispositions concernant l'interdiction à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat et de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

AVIS DE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 199-16, AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 141-12, CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

MOTION

Un avis de motion est donné par la conseillère Nicole Champagne qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 199-16, amendant le règlement numéro 141-12, concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Ce règlement sera modifié afin d'introduire de nouvelles dispositions concernant l'interdiction à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat et de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

16-07-205

ACQUISITION DU MOTEL #5 PROPRIÉTÉ DU COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE D'ADSTOCK INC. : MANDAT AU NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'en vue de se doter d'un bâtiment pour relocaliser la caserne incendie, la Municipalité désire acquérir, du Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc., les lots 23A-58 et 23A-60, rang 12 canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac étant le motel industriel #5 érigé au 28, de la rue Bédard;

ATTENDU qu'en contrepartie d'une somme de 190 000 \$, taxes applicables incluses, le Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc. consent à céder sa propriété à la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU qu'en vertu des résolutions portant les numéros 15-11-287, 16-04-020 et 16-06-196, la somme requise de 190 000 \$ a déjà été versée au Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc. en vue de l'acquisition des susdits lots et de la bâtisse ci-dessus construite (motel #5);

ATTENDU que pour procéder au transfert de propriété, il y a lieu de confier à un notaire le mandat de préparer les actes légaux et d'en autoriser les signatures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu ce qui suit :

- d'acquérir, du Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc., pour une somme de 190 000 \$, taxes applicables incluses, les lots 23A-58 et 23A-60, rang 12 canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac étant le motel industriel #5 érigé sur ces lots et portant le numéro civique 28, de la rue Bédard;
- de confier à Me Martin Hamel, notaire, le mandat de rédiger et d'enregistrer les documents nécessaires au transfert de propriété;
- d'autoriser messieurs Pascal Binet et Jean-Rock Turgeon, respectivement maire et directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-07-206

**COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC : DEMANDE D'OFFICIALISATION
DES GENTILÉS DES SECTEURS**

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock désire officialiser des gentils des habitants de ses différents secteurs;

ATTENDU que des personnes compétentes en la matière ont préalablement été consultées sur la graphie des gentils proposés;

ATTENDU que ces personnes sont d'avis que les projets de gentils présentés respectent les règles établies par la Commission de toponymie en pareille matière;

ATTENDU qu'il est du pouvoir de la Municipalité de les identifier et de demander à la Commission de toponymie du Québec de procéder à leur officialisation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu de demander, à la Commission de toponymie du Québec, d'officialiser les gentils des habitants des secteurs suivants :

- Saint-Daniel : «Daniellois» au masculin singulier et «Danielloise» au féminin singulier;
- Lac-Jolicoeur : «Jolicœurois» au masculin singulier et «Jolicœuroise au féminin singulier»;
- Lac-Bolduc : «Bolducois» au masculin singulier et «Bolducoise» au féminin singulier;
- Lac-à la Truite : «Truitois» au masculin singulier et «Truitoise» au féminin singulier;
- Sacré-Cœur-de-Marie : «Maricœurois» au masculin singulier et «Maricœuroise» au féminin singulier;
- Grand-Lac-St-François : «Francislacois» au masculin singulier et «Francislacoise» au féminin singulier;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-07-207

**CESSION, À TITRE GRATUIT, D'UNE PORTION DU CHEMIN DU 2^E RANG
COMPRISE DANS LES LIMITES DU PARC NATIONAL DE FRONTENAC ET
AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS**

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), via une communication datée du 24 mai 2016, demande à la Municipalité d'Adstock de céder au MFFP, à titre gratuit, une portion du chemin du 2^e rang d'une longueur de 283,75 mètres comprise et contigüe aux limites du parc national de Frontenac, laquelle portion étant une partie du lot 5 450 268.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu ce qui suit :

- de confirmer, au ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs que la Municipalité d'Adstock d'accepte de céder, tout à fait gratuitement telle la demande du MFFP datée du 24 mai 2016, la portion du chemin du 2^e rang d'une longueur de 283,75 mètres située sur le lot 5 450 268 au Cadastre du Québec, laquelle portion est comprise et contigüe aux limites du parc national de Frontenac;

- d'informer le MFFP que tous les honoraires ou tout autre déboursé quelconque engendrés par le transfert de propriété sont à leur propre charge;
- d'autoriser messieurs Pascal Binet et Jean-Rock Turgeon, respectivement maire et directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-07-208

ENDOSSEMENT DES MARGES DE CRÉDIT DU COMITÉ DES LOISIRS SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE ET DU COMITÉ DES LOISIRS SAINT-DANIEL

Afin que certains comités à but non lucratif subventionnés puissent poursuivre leurs activités avant de recevoir les montants attribués par la Municipalité, il y a lieu d'endosser des marges de crédit à cet effet.

Il est alors proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu d'endosser, pour une période d'un (1) an à la Caisse Desjardins de la région de Thetford, les marges de crédit des organismes à but non lucratif suivants :

- à être émise en faveur du comité des loisirs du secteur Sacré-Cœur-de-Marie, un montant n'excédant pas 4 000 \$;
- au bénéfice du comité des loisirs du secteur Saint-Daniel, une somme maximale de 2 000 \$;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-07-209

SERVICE INCENDIE : AUTORISATION D'ACHAT D'UN PANIER-TRANSPORTEUR

Le directeur du service incendie de la brigade d'Adstock s'adresse au conseil municipal et demande d'acquérir un panier-transporteur pour son service. À cet égard, il dépose une soumission présentée par Équipement Médical Rive Nord.

Suite aux discussions,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'autoriser, en vertu de la soumission présentée par la firme «EMRN», portant le numéro 14861 et datée du 2 juin 2016, une dépense et le paiement d'un montant de 2 531.46 \$, taxes applicables incluses, pour l'achat d'un panier-transporteur pour le service incendie d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-07-210

CONGRÈS DE LA FQM : AUTORISATION D'INSCRIPTION

Chaque année, la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) organise un congrès au profit de ses membres. En 2016, ce congrès se tiendra à Québec les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre prochain.

Il est alors proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Et résolu d'autoriser Monsieur le Maire à participer, les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2016, au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM). Il est également convenu que le coût d'inscription et les frais afférents de la personne déléguée à ce congrès seront entièrement défrayés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-07-211

JOURNÉE DE LA PÊCHE : SUBVENTION

Monsieur Richard Champagne, via une communication datée du 6 juin 2016, s'adresse aux membres du conseil municipal afin d'obtenir une participation financière pour l'organisation de sa journée de la pêche pour les enfants handicapés. Cette activité se tiendra le 22 juillet prochain aux installations du club Chasse et Pêche St-Méthode – St-Daniel Inc.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu de faire droit à la demande de Monsieur Champagne et de lui verser une subvention à la hauteur de 150 \$ pour l'organisation de sa journée de la pêche pour les handicapés. Cette activité se tiendra le 22 juillet prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-07-212

TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DU GROUPE D'ENTRAIDE «CANCER ET VIE» : AUTORISATION D'INSCRIPTION

Le secrétariat municipal accuse réception d'une invitation à participer au tournoi de golf au profit du Groupe d'entraide «Cancer et Vie», laquelle activité vise à amasser des fonds pour cet organisme. Ce tournoi se déroulera le 12 août 2016 au Club de golf du mont Adstock.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Stéphanie B.-Gaulin,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu ce qui suit :

- de commanditer un trou de golf en souscrivant un montant de 100 \$;
- de retenir un «foursome» et de défrayer la somme de 300 \$ pour l'inscription des participants.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-07-213

PROLONGEMENT DE LA RUE FORTIN NORD, TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET VOIRIE : AUTORISATION DE DÉPENSES ET MODE DE FINANCEMENT

ATTENDU que la Municipalité désire effectuer des travaux de prolongement d'infrastructures, d'aqueduc et d'égout sur la rue Fortin Nord, section du parc industriel;

ATTENDU qu'en vertu de la recommandation émise par le directeur de l'ingénierie et des travaux publics, un montant de 193 000 \$, taxes en sus, est nécessaire pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser les dépenses nécessaires à la réalisation du projet et d'en identifier la source de financement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'autoriser, en vertu de la recommandation émise par le directeur de l'ingénierie et des travaux publics, une dépense d'un montant de 193 000 \$, taxes en sus, pour la réalisation des travaux de prolongement d'infrastructures, d'aqueduc et d'égout sur la rue Fortin Nord, section du parc industriel.

Il est également résolu de financer le montant de la dépense de la façon suivante :

- étant donné que le montant prévu au budget pour le prolongement du chemin du lac-Bolduc ne se réalisera pas cette année, d'utiliser le solde du poste budgétaire, c'est-à-dire un montant de 164 088 \$;
- l'excédent, environ 39 000 \$ provient du budget d'opération 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

16-07-214

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE : APPUI FINANCIER

Les administrateurs du Comité de développement agroalimentaire des Appalaches (CDAA), via une communication datée du 29 juin 2016, s'adressent à la Municipalité afin d'obtenir un appui financier pour effectuer des travaux pour l'établissement du projet de l'incubateur agroalimentaire des Appalaches dans le secteur de Sacré-Cœur-de-Marie.

Suite aux discussions,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu de verser, au Comité de développement agroalimentaire des Appalaches, une subvention à la hauteur de 2 500 \$ provenant du fonds stratégique pour effectuer des travaux en vue de l'établissement du projet de l'incubateur agroalimentaire des Appalaches dans le secteur de Sacré-Cœur-de-Marie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS

R1) Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

INFORMATIONS MUNICIPALES

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

- F1) Séance de consultation publique sur le règlement 197-16 : lundi, 11 juillet 2016, 19h30 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann.
- F2) Séance extraordinaire du conseil municipal : lundi, 18 juillet 2016, 19h30 en la salle de l'édifice Bernardin-Hamann.
- F3) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 15 août 2016, 19h30 en la salle du Chalet des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

16-07-215

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu de lever la séance à 20h35.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Pascal Binet

Jean-Rock Turgeon

JRT